

Mécènes, entrez dans la danse



© J.F. Chauchard

La Fabrik – 30, rue St Ernel 29800 Landerneau

Mail: eskellanelorn.landerne@gmail.com

www.eskellanelorn.bzh www.facebook.com/eskellanelorn/

Vous avez dit « cercle celtique » ?

Un cercle celtique peut être défini comme une association qui se donne pour but de collecter, étudier, transmettre et faire connaître les arts et traditions populaires en Bretagne et notamment les danses bretonnes. Un cercle s'inscrit profondément dans l'histoire d'un terroir et participe de son activité et de son rayonnement. Il est d'usage pour un cercle de porter les costumes de son terroir, d'en faire vivre les coutumes, chants, danses.

Notre association a donc pour but la pratique de la danse, du breton, du chant et de la broderie. Pour leur promotion et leur développement nous mettons en place des spectacles, animations, stages...

Qui sommes-nous ?

Le cercle celtique de Landerneau voit le jour lors du premier festival Kann al Loar en **1987** et se constitue en association indépendante en **1993**.

En **1996**, l'association s'affilie à la confédération culturelle bretonne Kendalc'h.

Puis, tout s'accélère, en 3 ans le cercle évolue : nouveaux danseurs, musiciens, costumes, spectacles.

Il passe ainsi de la 4^{ème} à la 2^{ème} catégorie (classement qualitatif des cercles celtiques) !

En **2006**, c'est l'accès à la 1^{ère} catégorie !

En **2007**, première qualification pour le championnat de Bretagne à la Saint-Loup à Guingamp : épreuve qui réunit les 8 meilleurs groupes.

Le groupe se classe 7^{ème}.



© Serge Nicolas

En **2011**, le groupe se qualifie pour la finale du championnat de Bretagne et termine, à nouveau, 7^{ème} de l'épreuve.

Au passage, il remporte le trophée de la Dérobée de Guingamp.

En **2013**, le cercle celtique finit champion de la 1^{ère} catégorie avec une moyenne de 16,34 et remporte le trophée du Laridé de Baud.

Cette belle année se couronne par une accession à la catégorie Excellence.

Durant 3 ans, le cercle celtique a évolué parmi l'élite de la danse bretonne avec plusieurs prix à la clé : Partez-quatre-chainez (2014), Koste'r c'hoed en 2014 et 2015, Suite Dardoup en 2015.

Aujourd'hui, le cercle évolue en 1^{ère} catégorie.

Comment l'association fonctionne-t-elle ?

Aujourd'hui l'association compte plus de 100 adhérents, qui fréquentent nos différents ateliers : cercles adultes et enfants, groupe d'animations, cours de danse, chant, breton et broderie.

Notre but est, ainsi, de montrer différents aspects de la culture bretonne.

La section scénique a pour objectif de mettre en scène un spectacle, présenté notamment lors du concours de la Confédération Kendalc'h. Chaque année, les groupes, classés en cinq catégories, élaborent des spectacles mêlant tradition et modernité, dont la durée varie selon les catégories .

Au cours de l'année, le spectacle proposé au concours a bien sûr vocation à être présenté au grand public lors de grandes manifestations (Festival de Lorient, Festival de Cornouaille à Quimper...), mais aussi à l'étranger (New-York, Espagne, Pays de Galles, Roumanie...) pour continuer à montrer et partager sa culture et ses créations. En juin 2017, le cercle s'est rendu à Prąszków en Pologne, dans le cadre de la IX^{ème} Parade des orchestres

La section Bugale an Elorn est composée des 2 groupes enfants et du groupe adolescents. Ils sont aujourd'hui une trentaine de jeunes à s'initier aux différentes danses et à préparer une suite scénique commune, qu'ils présentent notamment lors de l'Abadenn ar Bugale à Pleyben ou encore lors du Festival Kann al Loar.

La section Dañserien an Elorn a vocation à animer des fêtes du pays de Landerneau, mais également ailleurs en France (Normandie, Corrèze...) ou à l'étranger (Belgique).



© Serge Nicolas



© Serge Nicolas

La section loisirs est ouverte à toutes les personnes désireuses de s'initier à la culture et à la danse bretonne, au rythme d'une ou deux séances par semaine, animées par des moniteurs de l'association.

La section chant initie les adhérents au chant à danser en breton et en français. Le groupe présente son travail lors du Fest Deiz annuel de l'association.

La section breton rassemble trois cours hebdomadaires, de niveaux différents.

La section broderie propose des projets permettant l'apprentissage de nombreux points sur des différents supports (tulle, perlage...).

Pourquoi avons-nous besoin de vous ?



©Laurent Névo

Chaque année, la préparation d'un spectacle est l'activité qui mobilise le plus de temps et de moyens.

Pour présenter ce spectacle, il nous faut nous revêtir des costumes traditionnels, véritable vitrine du groupe et de la ville, mais il faut aussi s'entourer de musiciens.

Ces deux éléments sont les parties les plus coûteuses et fondamentales à l'exercice de nos activités. Sans cela, nous ne pouvons nous présenter aux concours et difficilement exercer les activités que sont les animations et présentations de spectacles. Depuis plusieurs années, nous nous entourons des meilleurs musiciens notamment Steven Bodenes, penn soner du bagad Kemper multiple champion de Bretagne, mais aussi de Julien Tymen et Michel Kerveillant quadruple champions de Bretagne en couple.

Ces différents éléments nous ont permis de progresser continuellement et d'attirer les programmeurs d'événements culturels.

Il devient donc indispensable pour notre association et pour son développement de trouver des partenaires.

C'est pourquoi nous souhaitons vous associer à notre projet !

Eskell an Elnorn

Le mécénat

Le mécénat est un soutien apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités se situant en France, présentant un intérêt général et s'étendant aux champs de la culture, de la solidarité, de la recherche, de l'éducation, de l'innovation et de l'environnement.

Le mécénat peut revêtir plusieurs formes : mécénat financier ou mécénat en nature, ce dernier consistant à mettre gratuitement à disposition des locaux, des marchandises en stock, des prestations de services en la mise à disposition de moyens matériels, personnels ou techniques ou des biens produits par l'entreprise.



© Serge Nicolas

Pourquoi devenir mécène du Cercle Celtique Eskell An Elorn ?

- Pour associer votre nom à une association dynamique, reconnue et implantée sur le territoire.
- Pour entretenir la vie associative et culturelle landernéenne.
- Pour être associé à l'image et aux valeurs que véhicule Eskell An Elorn.
- Pour soutenir des idées, des manifestations, des spectacles et créations innovants dans le respect de la tradition bretonne.



© J.C Salin

Le mécénat, c'est aussi participer à une démarche citoyenne, un excellent moyen pour l'entrepreneur de rencontrer ses partenaires habituels (clients, collectivités territoriales, collaborateurs...) dans un contexte nouveau riche d'échanges. Le mécénat permet de se faire reconnaître comme partenaire actif et solidaire, comme institution sympathique et séduisante.

L'entreprise soigne ainsi ses relations avec les autorités institutionnelles et politiques locales, la presse dans un climat différent de celui des rencontres habituelles.

Les contreparties de votre soutien

Un don à notre association vous donne droit à une réduction d'impôt.

Pour les entreprises : une réduction d'impôt de 60% du montant de leur don effectué en numéraire, en compétence ou en nature et retenu dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire HT, avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

Pour les particuliers : une réduction d'impôt de 66% du montant de leur don et retenu dans la limite de 20% du revenu imposable.



© Serge Nicolas

Mécénat en nature et en compétence :

Concernant le mécénat « en compétence », l'effort de l'entreprise sera valorisé dans la convention de mécénat au prix de revient de la prestation apportée.

Pour le mécénat en nature, le montant susceptible d'être déduit est égal à la valeur en stock pour les biens qui figurent dans un compte stock.

Les contreparties :

Les contreparties constituent un avantage offert au donateur en plus de la réduction d'impôt (maximum 25% du montant du don) :

- Des invitations pour les événements mis en place par l'association
- La présence du logo de votre entreprise sur nos supports de communication ainsi que le lien vers votre site internet depuis notre site



© Serge Nicolas